

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Séance du 13 mai 1996

Nombre des
membres
en exercice : 42

Sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Présents : 37 votants :
tous les délégués
sauf : Mme PODSIADLO-WITTMER J. et MM. WEISHAAR J.,
NEUHARD G., MEYER CH., BABILON B., non représentés
et MM. MEYER JP. et WITMER D., représentés respectivement par
les délégués suppléants : M. FULLENWARTH JP. et Mme
GESANG L.

N° 35/1996

**Objet : Modification du périmètre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat
et du Commerce**

Le Président propose d'étendre le périmètre de l'ORAC à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes, et donc aux trois communes de Biblisheim, Dieffenbach et Walbourg.

Sur avis du bureau (15 pour, 1 contre 1 abstention) il est propose de ne plus poursuivre l'ORAC sur Woerth à compter du 1er avril 1996. (cette décision ne concernant pas les dossiers déposés avant le 1er avril 1996)

Il précise que cet avis du bureau est fondé sur la décision de non adhésion à la Communauté de Communes prise par le Conseil Municipal de Woerth et sur l'incohérence qu'il y aurait à faire bénéficier la Commune de Woerth de cette opération sans contribution à l'ensemble des charges de solidarité intercommunale instaurées par la Communauté de Communes et en particulier toutes celles visant à favoriser le développement économique.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire

- décide à l'unanimité moins un voix contre et deux abstentions de modifier le périmètre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) en le fixant à celui des 17 communes membres de la Communauté de Communes à compter du 1er avril 1996 à l'exclusion des dossiers déposés avant cette date

- charge le Président de demander la modification de périmètre auprès du Délégué Régional à l'Artisanat et au Commerce et d'en informer Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace et Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin



Pour extrait conforme
à Woerth le 16 mai 1996

Bernard LOGEL, Président

